**DECLARATION DE LA REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO A L'EXAMEN PERIODIQUE UNIVERSEL DE LA REPUBLIQUE DU ZIMBABWE**

**40 ème SESSION DU GROUPE DE TRAVAIL SUR L'EXAMEN PERIODIQUE UNIVERSEL**

**(24 janvier-04 février 2022)**

 **Monsieur le Président**,

 La République Démocratique du Congo souhaite la bienvenue à la délégation de la République du Zimbabwe et la remercie pour la présentation de son rapport national au titre du troisième cycle de l’EPU.

 Elle la félicite pour avoir abrogé la loi relative à l’accès à l’information et à la protection de la vie privée en faveur de la loi relative à la liberté d’information afin, notamment, de laisser plus de place à la liberté d’expression et à la liberté des médias; et également pour avoir promulgué en 2020, la loi relative à la Commission zimbabwéenne des médias dans le cadre des mesures prises par le Gouvernement pour réformer le domaine des médias et aligner la législation en conséquence.

 Dans un esprit constructif, ma délégation formule les recommandations suivantes :

-1) Finaliser l'adoption de loi relative à la Commission indépendante des plaintes du Zimbabwe qui porte création d’un mécanisme indépendant d’examen des plaintes du public visant les services de sécurité;

-2) Finaliser la ratification de la Convention de 1961 sur la réduction des cas d’apatridie.

 **Monsieur le Président**,

Pour terminer, la RDC souhaite plein succès à la délégation de la République du Zimbabwe dans la conduite de son examen périodique universel.

Je vous remercie.